

**Discours prononcé par le ministre de l'agriculture, Hervé GAYMARD, lors de sa visite aux Haras du Pin, à l'occasion de la signature du contrat d'objectifs 2004-2008 entre l'Etat et les Haras nationaux**  
***Le Pin au Haras, le 29.07.2003***

Messieurs les Ministres, chers Jean-François LAMOUR et Alain LAMBERT,  
Monsieur le Président,  
Madame la Directrice Générale, chère Emmanuelle BOUR,  
Mesdames, Messieurs,  
Chers amis,

« La plus noble conquête que l'homme ait jamais faite est celle de ce fier et fougueux animal, qui partage avec lui les fatigues de la guerre et la gloire des combats ». Qui n'a jamais entendu cette belle citation de l'Histoire naturelle de BUFFON ? Très peu d'entre nous en fait, car le cheval est fortement associé à la projection des rêves que l'homme se fait de lui-même. Il nous habite dès l'enfance et nous offre la possibilité d'échapper à la monotonie de notre condition.

Le cheval compte, je dois le dire, parmi les attributions les plus attachantes de Ministre de l'Agriculture et des Affaires Rurales. Ce Pays d'Argentan et du Merlerault et les écuries ornaises ont donné à notre pays quelques-uns de ses plus fameux champions : Ourasi, Cocktail jet, Trempolino, Rêve d'Udon ou Subotica, dont les noms sont désormais connus bien au-delà des champs de courses.

Aussi est-ce avec un très vif plaisir que je viens aujourd'hui m'exprimer ici, à l'invitation d'Alain LAMBERT, à qui l'Orne doit tant, et au côté de mon collègue Jean-François LAMOUR. Et j'ai d'autant plus de plaisir à le faire dans ce cadre enchanteur du Haras du Pin, qui résume bien la tradition d'excellence des élevages français.

Plus que cet « animal dangereux à chaque extrémité et inconfortable au milieu », selon le mot que l'on prête à Ian FLEMING, le cheval représente, avant tout, un formidable trait d'union entre la tradition et la modernité, entre les villes et les campagnes, entre le plaisir du plus grand nombre et le souci de la performance.

Jadis indispensable, longtemps confiné dans quelques fonctions utilitaires, le cheval est redevenu nécessaire. Sa place actuelle, il la doit, au-delà de son indéniable capital de sympathie, aux convictions de nombreux passionnés et au labeur constant des éleveurs et de l'ensemble des professionnels, qui contribuent à la vitalité de la filière, et je voudrais les en remercier très sincèrement. Outre le dynamisme de ses dirigeants, dont je salue ici quelques-uns des plus illustres représentants, la vigueur du secteur des courses doit beaucoup à leur professionnalisme.

Le Gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN a parfaitement pris la mesure de l'importance de la filière cheval pour l'activité, l'emploi et l'aménagement durable de nos territoires ruraux. Il est résolu à en conforter les assises et à en favoriser le développement.

- Clarifier, simplifier et unifier les règles applicables à ce secteur, lui donner les moyens de ses ambitions constituent le premier axe de notre action.

- Préciser la part qu'y prendront l'Etat, les Haras nationaux, les professionnels et les collectivités locales en est l'indispensable complément.

La future loi sur le développement des territoires ruraux et les mesures, notamment fiscales, qui l'accompagneront manifesteront clairement l'engagement du Gouvernement en faveur de la filière. Un engagement fort dont témoignent :

- la signature du contrat d'objectifs qui lie l'Etat et les Haras nationaux pour la période 2004/2008, d'une part ;

- la collaboration avec les collectivités locales, et l'expérimentation de nouvelles formules de décentralisation, d'autre part.

## **[Le contrat d'objectifs entre l'Etat et les Haras nationaux**

Monsieur le Président,

Madame la Directrice Générale,

Sous votre impulsion, les Haras nationaux contribuent fortement, dans le cadre du service public et au côté désormais des socioprofessionnels, au dynamisme d'une filière en pleine mutation.

L'établissement public a reçu pour mission de mettre en œuvre la politique de l'Etat dans le domaine de l'identification, de l'amélioration génétique et du développement.

Mais, au-delà de ces missions d'intérêt général, il doit développer des actions concertées au profit de l'ensemble du secteur.

C'est, d'ailleurs, tout le sens de l'engagement qu'a pris l'Etat, en concluant ce contrat d'objectifs : mobiliser les expertises, mieux soutenir la production, la valorisation et la promotion, et insérer ces actions de développement dans des politiques régionales renouvelées.

Ce contrat d'objectifs viendra parachever la réforme de 1999, renforcer les capacités d'adaptation de l'établissement et affermir son autonomie. Il permettra également de développer, en association étroite avec la filière et les collectivités, des modes d'intervention pertinents et efficaces. Enfin, il s'attachera à conforter et à diffuser des savoir-faire et une capacité d'expertise utiles aux professionnels comme aux pouvoirs publics.

Pour ce faire, le contrat fixe les grandes orientations et stabilise les moyens budgétaires consacrés à cette politique. Il précise aux partenaires de l'Etat les évolutions techniques et structurelles qu'il leur faudra également conduire, tout en leur laissant le soin d'en décider les modalités et de s'assurer de leur bon application.

A travers ce contrat, l'Etat prend ainsi des engagements fermes sur la pérennité de l'outil, le périmètre de ses missions et les moyens budgétaires qu'il entend lui consacrer.

A travers ce contrat, l'établissement s'engage également à moderniser ses modes d'action, à accroître son efficacité, à s'adapter aux nouvelles exigences stratégiques, et à valoriser ses ressources propres. Il permettra ainsi aux socioprofessionnels d'assumer également pleinement leurs responsabilités.

Enfin, ce contrat d'objectifs est l'occasion de reconnaître le savoir-faire et de valoriser les compétences des personnels de l'établissement. Grâce à sa conclusion, ceux-ci seront pleinement associés à son évolution et pourront désormais mieux faire valoir leur niveau croissant de qualification.

## **[La dimension régionale de la politique du cheval]**

Le cheval contribue - je l'ai dit - à l'attractivité et au dynamisme des territoires ruraux, et la politique que l'Etat conduit en sa faveur doit pleinement intégrer cette dimension régionale.

Beaucoup de collectivités territoriales, et la Basse-Normandie mieux que d'autres, ont compris combien le développement de pôles d'excellence dans le domaine du cheval constitue pour elles une importante source de rayonnement.

Dans le même esprit, la politique de l'Etat doit pouvoir être déclinée au plus près des besoins des acteurs locaux. C'est l'objet des Schémas de développements régionaux de la filière

C'est pourquoi je demanderai aux Préfets de région d'organiser, dans le cadre des Commissions consultatives régionales d'orientation du cheval, la concertation nécessaire à leur mise en place rapide. Ces schémas régionaux devront notamment permettre d'assurer la cohérence et la synergie entre les actions de l'Etat et celles des collectivités territoriales.

En tant qu'acteur du développement local, les Haras nationaux participeront naturellement à ce mouvement, et le partenariat qu'ils ont noué avec les collectivités territoriales en sera renforcé.

Aux régions qui le souhaitent, j'entends offrir la possibilité d'expérimenter des formules de décentralisation de nos Haras nationaux, afin qu'ils puissent mieux répondre aux besoins qui s'expriment dans les régions.

Pour être pleinement efficaces, ces expérimentations doivent s'inscrire dans le cadre des Schémas de développement régionaux, et prévoir la mise en œuvre de pôles hippiques et

l'ouverture des Haras au public. De leur côté, les collectivités territoriales pourront contribuer à l'organisation des manifestations équestres, à l'entretien des infrastructures et à la valorisation du patrimoine.

L'attrait touristique des Haras nationaux sera renforcé par ces synergies régionales et valorisé de façon cohérente avec le Schéma territorial de l'établissement.

Pour réussir, cette mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels exige une politique nationale ambitieuse et renouvelée.

### **[Une politique du cheval au cœur du développement rural]**

Suivant le souhait du Président de la République, mon Ministère privilégie dans son action le développement durable des territoires ruraux, et c'est dans ce cadre que j'entends inscrire notre politique en faveur du cheval.

Celui-ci est, en effet, fort de multiples atouts :

Porteur d'une image positive, le cheval exprime parfaitement les valeurs ancrées dans nos terroirs, les savoir-faire des métiers artisanaux et la beauté d'un patrimoine culturel qui a traversé l'Histoire, et dont le Haras du Pin constitue un très bel exemple.

Indissociable du monde agricole, le cheval participe également à la diversité des exploitations et à la préservation de l'environnement.

Support de multiples passions, il contribue, par ailleurs, au développement des activités sportives, sociales et culturelles.

Forte de 850 000 animaux et 44 races d'équidés reconnues, sa filière est à la source de 53 000 emplois salariés et connaît un important développement.

C'est précisément pour le favoriser que j'entends lui réserver une place importante dans le projet de loi sur le développement des territoires ruraux, que je soumettrai à l'examen du Parlement à l'automne.

Je souhaite, tout d'abord, que les nombreux métiers liés à la valorisation du cheval - le débouillage, le dressage, l'entraînement pour les sports équestres ou les courses, et les activités des centres équestres - soient pleinement reconnus comme partie intégrante de notre agriculture et de la ruralité.

C'est la raison pour laquelle j'ai voulu inscrire dans ce projet de loi une disposition prévoyant que toutes les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques, en vue de leur exploitation dans des activités autres que celles de spectacle, sont réputées agricoles.

En accord avec mon collègue Alain LAMBERT, qui va vous en parler après l'intervention de Jean-François LAMOUR, cette disposition sera traduite dans le Code Général des Impôts, afin que les bénéficiaires provenant de ces activités soient qualifiés de bénéficiaires agricoles.

Mon collègue du Budget vous précisera aussi les mesures fiscales qui accompagneront cet aménagement.

Par ailleurs, Jean-François LAMOUR et moi concluons aujourd'hui une convention-cadre, visant à favoriser la pluriactivité grâce à une offre cohérente de formation.

La correspondance établie entre les diplômes délivrés par les deux Ministères permettra d'alléger les parcours de formation. Des expérimentations seront également mises en œuvre pour créer des formations bi-qualifiantes. Au niveau local, les établissements de formation agricole participeront à la mise en œuvre d'actions et de manifestations favorisant le développement de la filière et des activités équestres. Ainsi, l'Ecole nationale d'équitation et les Haras nationaux renforceront leur partenariat, par la mise en réseau de leurs centres de ressources et la mise en place d'échange de formateurs et de techniciens.

Enfin, une meilleure articulation sera recherchée avec les systèmes de formation initiale et continue.

Je veux également soutenir l'installation et le développement des projets liés à l'élevage et à la valorisation des chevaux. Les modifications que nous allons soumettre au Parlement permettront d'étendre aux activités du secteur équestre les aides à l'installation - la dotation comme les prêts aux jeunes agriculteurs - dès lors que les conditions générales, et notamment celles liées à la formation, seront remplies.

Il conviendra alors de définir, avec les professionnels concernés, les coefficients d'équivalence nécessaires à l'assujettissement à l'AMEXA et les conditions d'activités requises pour bénéficier du dispositif d'aide à l'installation.

C'est dans le même esprit que j'ai demandé que soient étudiées les possibilités d'adapter les conditions d'aide à l'installation au secteur du cheval et de prendre en compte les équidés dans le calcul des aides aux bâtiments d'élevage.

La reconnaissance des entreprises de valorisation des équidés comme activité agricole leur permettra de bénéficier d'un certain nombre de dispositions liées à la fiscalité agricole et d'accéder plus facilement au foncier agricole. Ainsi, le régime de l'entraide agricole et des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA), le recours aux formes sociétaires agricoles, les procédures de redressement et de liquidation judiciaire agricole et les dispositifs successoraux, tels que l'attribution préférentielle ou le salaire différé, leur seront désormais applicables.

La Prime aux Races Equines Menacées d'abandon (PRME) sera, par ailleurs, reconduite dans le cadre du Contrat d'Agriculture Durable (CAD), de façon à préserver le patrimoine génétique de nos races d'ânes et de chevaux de trait. Cette mesure pourra être souscrite dès lors qu'elle figurera dans le contrat-type départemental. Une aide fixée à respectivement 153 euros/UGB et 107 euros/UGB sera accordée aux agriculteurs qui conserveront sur leur exploitation, pendant cinq ans, des équidés appartenant à des races pures ou conduites en croisement d'absorption.

J'entends, enfin, que notre production puisse mieux répondre aux différents besoins des utilisateurs et fasse l'objet d'une commercialisation plus transparente. A cette fin, je proposerai aux professionnels de mettre en place un dispositif de certification d'aptitude permettant une caractérisation objective du niveau de formation des chevaux. Cette démarche devra permettre aux professionnels qui accomplissent un réel effort de valorisation de dégager un juste revenu de leur travail.

### **[Conclusion]**

Messieurs les Ministres,  
Monsieur le Président,  
Madame la Directrice Générale,  
Mesdames, Messieurs,

Du poulinage jusqu'aux poteaux d'arrivée et aux podiums de Jerez de la Frontera, je sais ce que les succès de notre filière doivent aux efforts patients et appliqués de ses acteurs.

La politique publique que nous voulons conduire pour les conforter embrassera l'ensemble de la filière, depuis l'installation des hommes jusqu'à la valorisation des chevaux.

Une mobilisation accrue des acteurs institutionnels, un ancrage affirmé dans la ruralité, un régime juridique et fiscal favorable : tels sont les outils que le Gouvernement entend mettre à la disposition de la filière.

Conformément à son génie, auquel COCTEAU - ce n'est pas un hasard - associait l'image puissante d'un « cheval emballé qui gagne la course », je sais que celle-ci en fera le meilleur usage pour à la fois conforter sa tradition d'excellence et assurer son avenir.